

Mouillages à arrêts multiples pendant 270 jours gratuits

Campagnes en Chaîne de 2019

CHAÎNE

1 an et 10 marinas

30 jours d'amarrage gratuit dans chaque marina de Setur

50 % de réduction pour les 60 jours suivants

Pour un bateau ayant un contrat annuel avec une marina de Setur, le droit d'amarrage gratuit dans les autres marinas de Setur pendant 30 jours et l'avantage de l'amarrage avec une réduction de 50 % pour les 60 jours suivants.

- Ces avantages peuvent être utilisés pendant la durée du contrat d'amarrage annuel applicable.
- La durée de 30 jours gratuits signifie 30 jours dans chaque marina de Setur.
- La durée du séjour gratuit ne peut dépasser 30 jours dans chaque marina de Setur.
- Les conditions de réservation et la disponibilité seront recherchées.
- La durée de 30 jours gratuits ne s'applique pas aux paquebots, mais le droit d'amarrage avec une réduction de 50 % s'appliquera.

Commenté [CP1]: bateaux de location

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CAMPAGNE

Quels bateaux peuvent bénéficier de ces campagnes ?

Tout bateau ayant un contrat maritime annuel à jour avec n'importe quelle marina de Setur peut bénéficier de cette campagne.

Dans quelles conditions un contrat de 30 jours gratuits sera-t-il conclu pour un bateau ?

Si un bateau séjourne jusqu'à 30 jours dans une marina de Setur autre que celle avec laquelle il a un contrat annuel à jour, l'opportunité d'un contrat pour le séjour gratuit sera donnée. Le séjour de 30 jours gratuits peut être utilisé dans son ensemble ou à des dates différentes. Le total des séjours gratuits à différentes dates ne peut excéder 30 jours.

Dans quelles conditions un contrat de 60 jours avec une réduction de 50 % sera-t-il conclu pour un bateau ?

Pour les séjours après le droit d'amarrage gratuit pendant 30 jours est utilisé dans l'autre marina de Setur, une réduction de 50 % sera appliquée pour l'amarrage de 1-60 jours.

Le bateau a un contrat annuel à Kalamış et il séjourne 32 jours à Ayvalık et 10 jours à Çeşme. Quel type de contrat aura le bateau ?

Commenté [CP2]: ayant

Comme le bateau a un contrat maritime annuel à jour à Kalamış, il séjournera à Ayvalık pendant 30 jours gratuits et le séjour des 2 jours suivants sera calculé avec une réduction de 50 % sur le prix unitaire. Et, il séjournera 10 jours gratuits à Çeşme.

Commenté [CP3]: journalier

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE

- 30 jours d'amarrage gratuit dans chaque marina de Setur
- 50 % de réduction pour les 60 jours suivants
- Ces avantages peuvent être utilisés pendant la durée du contrat d'amarrage annuel applicable.
- La durée de 30 jours gratuits signifie 30 jours dans chaque marina de Setur.
- La durée du séjour gratuit ne peut dépasser 30 jours dans chaque marina de Setur.
- Les conditions de réservation et la disponibilité seront recherchées.
- La durée de 30 jours gratuits ne s'applique pas aux paquebots, mais le droit d'amarrage avec une réduction de 50 % s'appliquera.

Commenté [CP4]: bateaux de location

LA CAMPAGNE PEUT BÉNÉFICIER DE

- Gagner en voyageant
- Assistance dépannage
- Fidélité
- Utilisation commune de l'ascenseur
- Bateau à vendre
- Nouveau bateau
- Gagner et faire gagner

LA CAMPAGNE NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DE

- Concevoir votre contrat
- Convertir votre contrat quotidien en contrat annuel

GAGNER EN VOYAGEANT

La durée du séjour avec une réduction de 50 % dans le cadre des Campagnes en Chaîne sera ajoutée au nouveau contrat annuel à conclure.

La durée supplémentaire est de 30 jours maximum.

Le contrat annuel peut être renouvelé dans une autre marina de Setur.

Les bateaux qui séjournent dans les autres marinas de Setur avec une réduction de 50 % bénéficieront d'une période maximale de 30 jours gratuits pour le renouvellement de leurs contrats d'amarrage annuels.

- La durée supplémentaire est de 30 jours maximum (inclus).

- La condition pour gagner la durée supplémentaire est de renouveler le contrat annuel existant pour une année supplémentaire avec la même marina de Setur ou une autre marina de Setur.
- Les séjours gratuits dans les autres marinas de Setur ne seront pas considérés comme la durée supplémentaire. Seules les durées payées seront ajoutées.
- Cela ne s'applique qu'aux contrats d'amarrage maritimes.
- La durée gratuite à gagner est ajoutée uniquement au contrat annuel à renouveler et elle n'est pas ajoutée au contrat existant.
- Cela ne s'applique pas aux paquebots.

Commenté [CP5]: bateaux de location

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CAMPAGNE

Quels bateaux peuvent bénéficier de ces campagnes ?

Les bateaux bénéficiant d'une réduction de 50 % dans le cadre des Campagnes en Chaîne.

Les 30 jours de séjour gratuit dans les autres marinas de Setur sont-ils ajoutés à Gagner en Voyageant ? Non. Pour les séjours avec une réduction de 50 % après les 30 jours, seuls 30 jours au maximum d'eux sont ajoutés au contrat annuel renouvelé.

Est-il obligatoire pour le bateau de renouveler son contrat annuel dans la même marina afin de gagner une durée supplémentaire de Gagner en Voyageant ?

Non, ce n'est pas obligatoire. Désormais, le propriétaire de bateau peut bénéficier de la campagne de Gagner en Voyageant en renouvelant son contrat annuel dans n'importe quelle marina de Setur.

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE

- La durée du séjour avec une réduction de 50 % dans le cadre des Campagnes en Chaîne sera ajoutée au nouveau contrat annuel à conclure.
- La durée supplémentaire est de 30 jours maximum.
- Le contrat annuel peut être renouvelé dans une autre marina de Setur.
- La durée supplémentaire est de 30 jours maximum (inclus).
- La condition pour gagner la durée supplémentaire est de renouveler le contrat annuel existant pour une année supplémentaire avec la même marina de Setur ou une autre marina de Setur.
- Les séjours gratuits dans les autres marinas de Setur ne seront pas considérés comme la durée supplémentaire.
- Cela ne s'applique qu'aux contrats d'amarrage maritimes.
- La durée gratuite à gagner est ajoutée uniquement au contrat annuel à renouveler et elle n'est pas ajoutée au contrat existant.
- Cela ne s'applique pas aux paquebots.

Commenté [CP6]: iptal

LA CAMPAGNE PEUT BÉNÉFICIER DE

- Campagnes en Chaîne
- Assistance dépannage

- Fidélité
- Utilisation commune de l'ascenseur
- Bateau à vendre
- Gagner et faire gagner

LA CAMPAGNE NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DE

- Concevoir votre contrat
- Nouveau bateau
- Convertir votre contrat quotidien en contrat annuel

ASSISTANCE DÉPANNAGE

Si le bateau doit débarquer en cours de route, l'amarrage et le séjour ne sont pas facturés et une réduction de 50 % est accordée pour l'ascenseur à bateaux.

Elle n'est pas applicable à sa propre marina / La durée de stationnement gratuite est de 7 jours / La durée d'amarrage gratuite est limitée aux Campagnes en Chaîne

Si le bateau ayant un contrat annuel avec une marina de Setur doit débarquer en cours de route dans une autre marina de Setur, l'amarrage et le séjour ne sont pas facturés et une réduction de 50 % est accordée pour l'ascenseur à bateaux.

- Ces avantages peuvent être utilisés pendant la durée du contrat d'amarrage annuel applicable.
- Le bateau ne peut pas bénéficier de cette application à la marina avec laquelle il a le contrat.
- Si la période de 30 jours sous les Campagnes en Chaîne est terminée, les 7 premiers jours de séjour seront gratuits.
- Le séjour est gratuit jusqu'à 7 jours.
- La durée de la campagne est du 15 juin au 15 octobre.
- Cela ne s'applique pas à la Marina de Lesbos. Toutefois, les bateaux ayant un contrat d'amarrage annuel avec la Marina de Lesbos pourront bénéficier de cette application dans les autres marinas de Setur.

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CAMPAGNE

Quels bateaux peuvent bénéficier de ces campagnes ?

Tous les bateaux ayant un contrat annuel applicable avec n'importe quelle marina de Setur peuvent bénéficier de cette campagne.

Jusqu'à combien de jours les bateaux bénéficiant de la campagne peuvent-ils séjourner gratuitement ?

Pendant 7 jours maximum, ils peuvent bénéficier du séjour gratuit dans la zone de stationnement et du service de remorquage et d'ancrage.

Y a-t-il une limite de durée pour la campagne ?

Cette campagne est valable du 15 juin au 15 octobre.

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE

- Si le bateau doit débarquer en cours de route, l'amarrage et le séjour ne sont pas facturés et une réduction de 50 % est accordée pour l'ascenseur à bateaux.
- Elle n'est pas applicable à sa propre marina.
- La durée de stationnement gratuite est de 7 jours.
- La durée d'amarrage gratuite est limitée aux Campagnes en Chaîne.

- Ces avantages peuvent être utilisés pendant la durée du contrat d'amarrage annuel applicable.
- Le bateau ne peut pas bénéficier de cette application à la marina avec laquelle il a le contrat.
- Si la période de 30 jours sous les Campagnes en Chaîne est terminée, les 7 premiers jours de séjour seront gratuits.
- Le séjour est gratuit jusqu'à 7 jours.
- La durée de la campagne est du 15 juin au 15 octobre.

LA CAMPAGNE PEUT BÉNÉFICIER DE

- Campagnes en Chaîne
- Gagner en voyageant
- Fidélité
- Utilisation commune de l'ascenseur
- Bateau à vendre
- Concevoir votre contrat
- Nouveau bateau
- Convertir votre contrat quotidien en contrat annuel
- Gagner et faire gagner

LA CAMPAGNE NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DE

-

FIDÉLITÉ

Pour les contrats d'amarrage annuels

Réductions selon l'ancienneté des plaisanciers

Une réduction de 2 % par an

La réduction la plus élevée concerne la 11^{ème} année : 25 %

Elle sera appliquée aux contrats annuels d'amarrage des propriétaires de bateaux qui logent dans les marinas de Setur.

- L'application d'ancienneté ne fonctionnera pas sur le bateau mais sur le propriétaire du bateau.
- L'ancienneté des propriétaires de bateaux sera calculée en tenant compte de leurs contrats dans toutes les marinas de Setur.
- Pour la détermination de l'ancienneté :
 - l'effet des années précédentes sera pris en compte.
 - la différence entre la date de début du premier contrat d'amarrage annuel, dans la série de contrats rétrospectifs et ininterrompus, et la date de début du dernier contrat d'amarrage annuel à conclure est prise comme base.
 - les interruptions pouvant aller jusqu'à 1 an dans la série de contrats ininterrompus sont acceptées, et les séjours de plus d'un an en dehors des Campagnes en Chaîne entraîneront l'interruption de l'ancienneté.
- Elle est applicable uniquement aux contrats d'amarrage annuels.
- Les compagnies de **paquebots** sont en dehors de la campagne.
- Elle sera ajoutée aux campagnes existantes.

Commenté [CP7]: location

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CAMPAGNE

Quels bateaux peuvent bénéficier de ces campagnes ?

Le propriétaire du bateau qui séjourne dans n'importe quelle marina de Setur peut bénéficier de la campagne de Fidélité à partir du 2ème contrat annuel.

Quels sont les taux d'actualisation de l'application de la campagne de Fidélité ?

Le plaisancier ne bénéficie d'aucune réduction pour les deux premières années. À partir du 2ème contrat annuel, la réduction de 2 % pour chaque année d'ancienneté s'applique de plus en plus. Le taux d'actualisation est de 25 % à partir de la 11ème année.

Le propriétaire du bateau avait un contrat annuel à Antalya du 23.03.2013 au 23.03.2015 pour 2 ans, et un contrat annuel à Kaş du 25.05.2015 au 25.05.2018 pour 3 ans, et puis est parti. Quel est le taux d'actualisation à appliquer pour son contrat annuel à conclure à Finike le 15.01.2019 ? Sur la base du calcul de $(2019 - 2013 = 6)$, le taux d'actualisation à appliquer est de 12 % $(6 \text{ ans} \times 2 \%)$.

L'ancienneté de la période antérieure à Setur dans les marinas de Marmaris, Kaş et Antalya sera-t-elle prise en compte ?

Oui, cela sera pris en compte.

Y a-t-il une limite de durée pour la campagne ?

Si le propriétaire du bateau reste en dehors de la chaîne pendant plus d'un an, son ancienneté sera réduite à zéro.

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE

- Réductions selon l'ancienneté des plaisanciers pour les contrats d'amarrage annuels
- Une réduction de 2 % par an
- La réduction la plus élevée concerne la 11ème année : 25 %

- L'application d'ancienneté fonctionnera sur le propriétaire du bateau.
- Les contrats dans toutes les marinas de Setur seront pris en compte.
- L'effet des années précédentes sera pris en compte.
- Elle est applicable uniquement aux contrats d'amarrage annuels.
- Les compagnies de paquebots sont en dehors de la campagne.
- Elle sera ajoutée aux campagnes existantes.

Commenté [CP8]: location

LA CAMPAGNE PEUT BÉNÉFICIER DE

- Campagnes en Chaîne
- Gagner en voyageant
- Assistance dépannage
- Utilisation commune de l'ascenseur
- Bateau à vendre
- Concevoir votre contrat
- Nouveau bateau
- Gagner et faire gagner (invitant)

Commenté [CP9]:

Commenté [CP10]: L2ascenseur bateaux

LA CAMPAGNE NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DE

- Convertir votre contrat quotidien en contrat annuel
- Gagner et faire gagner (invité)

UTILISATION COMMUNE DE L'ASCENSEUR

Nous remorquons le bateau, que vous ne pouvez pas remorquer avec l'ascenseur à bateaux, vers une autre marina de Setur gratuitement !

Aucuns frais d'ascenseur à bateaux + Aucuns frais de stationnement jusqu'à 6 mois

Seul un contrat d'amarrage annuel suffit

Pour les bateaux ayant un contrat annuel avec une marina de Setur, que vous ne pouvez pas remorquer à cause de la jauge, de la longueur, de la largeur, de la profondeur ou de toute autre capacité technique, nous les remorquons gratuitement dans une autre marina de Setur.

- Elle peut être utilisée pendant la durée du contrat d'amarrage annuel applicable qui inclut les dates de débarquement et de mise à l'eau.

- Le service gratuit d'ascenseur à bateaux comprend un service de remorquage et un service d'ancrage pendant la période d'amarrage d'un an. Les opérations de remorquage et d'ancrage suivantes sont facturées.
- La durée de stationnement gratuite est limitée à 1 fois et à 6 mois.
- Les opérations suivantes seront facturées sur les prix avantageux appliqués par la marina, où le bateau a été remorqué, aux bateaux ayant un contrat annuel.
- Les services tels que nettoyage du fond, électricité, ouvrier, etc. sont facturés. • Les conditions de réservation et la disponibilité seront recherchées.
- Le propriétaire du bateau est libre de choisir sa marina, à condition que les conditions soient remplies.

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CAMPAGNE

Dans l'autre marina de Setur pouvant remorquer le bateau, le plaisancier paiera-t-il des frais pour le remorquage du bateau et son séjour ?

Non, il ne paiera aucuns frais pour le stationnement et le remorquage/ancrage. Il effectuera le paiement pour les autres services reçus (nettoyage du fond, ouvrier, électricité, etc.).

Le bateau X a un contrat annuel à la Marina de Kaş, mais le bateau ne peut pas être remorqué en raison de la jauge de l'ascenseur à bateaux. Quel type d'application proposez-vous ?

Dans le cadre de la campagne d'Utilisation Commune de l'Ascenseur, vous avez le droit d'utiliser le stationnement gratuit jusqu'à 6 mois à la Marina d'Antalya, dont la jauge d'ascenseur à bateaux est plus élevée.

Y a-t-il une limite de durée pour le stationnement ?

La durée maximale du séjour est de 6 mois. Dans le cas où il est requis de séjourner plus de 6 mois, la durée supérieure à 6 mois sera facturée.

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE

- Nous remorquons le bateau, que vous ne pouvez pas remorquer avec l'ascenseur à bateaux, vers une autre marina de Setur gratuitement !
- Aucuns frais d'ascenseur à bateaux + Aucuns frais de stationnement jusqu'à 6 mois
- Seul un contrat d'amarrage annuel suffit
- Pendant la durée du contrat d'amarrage annuel applicable. *Il comprend un service de remorquage/d'ancrage et un seul stationnement jusqu'à 6 mois.
- Prix avantageux pour les opérations suivantes.
- Les autres services sont facturés.
- Les conditions de réservation sont recherchées.

LA CAMPAGNE PEUT BÉNÉFICIER DE

- Campagnes en Chaîne
- Gagner en voyageant
- Assistance dépannage

- Fidélité
- Bateau à vendre
- Nouveau bateau
- Gagner et faire gagner

LA CAMPAGNE NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DE

- Concevoir votre contrat
- Convertir votre contrat quotidien en contrat annuel

CONCEVOIR VOTRE CONTRAT

Possibilité de contrat personnalisé

Sélectionnez 2 ou 3 marinas

Restez dans n'importe quelle marina pour n'importe quelle durée en bénéficiant des prix unitaires avantageux du contrat annuel

Le plaisancier peut former son propre contrat en sélectionnant les marinas dans lesquelles son contrat annuel sera valable.

Pour le calcul des prix, les prix unitaires avantageux annuels s'appliquent.

- Cette application est valable pour 2 ou 3 marinas.
- La disponibilité des marinas sera recherchée à l'avance, une réservation définitive est faite, le contrat est conclu et le paiement est encaissé.
- Le contrat sera conclu de manière à être un tout pour 2 ou 3 marinas que vous avez sélectionnées.
- La durée totale du contrat conclu avec 2 ou 3 marinas sera d'un an.
- Le contrat est conclu séparément pour chaque marina et ne peut être annulé.
- Si 2 marinas sont sélectionnées, la durée de séjour dans une marina doit être d'au moins 7 mois.
- Si 2 ou 3 marinas sont sélectionnées, la durée de séjour dans une marina doit être d'au moins 2 mois.
- Il peut y avoir un écart de 7 jours lors du voyage d'une marina à une autre. Aucuns frais ne sont encaissés pour cette période écoulée en cours de route.
- Le prix de tous les contrats est encaissé dans la marina où le premier contrat est conclu.

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CAMPAGNE

Quels bateaux peuvent bénéficier de ces campagnes ?

Il n'y a pas de limitation.

Y a-t-il une exception pour la campagne ?

Oui, il existe une exception : aucuns frais ne seront encaissés pendant 7 jours en route (ces jours ne seront pas inclus dans le contrat).

Le contrat peut-il être annulé ?

Non, un contrat dans le cadre de cette campagne ne peut être annulé.

La réservation est-elle nécessaire ?

La disponibilité des marinas sera recherchée à l'avance et une réservation définitive est faite.

Pour mon nouveau contrat annuel, je souhaite séjourner à la Marina de Netsel Marmaris de janvier à juillet et à Kuşadası d'août à décembre. Comment le calcul sera-t-il effectué ?

Marmaris = 210 jours de janvier à juillet

Kuşadası = 155 jours d'août à décembre

Calcul = ((210 jours x A x m²) + (155 jours x B x m²))

A = coefficient annuel x pour Marmaris

B = coefficient annuel x pour Kuşadası

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE

- Possibilité de contrat personnalisé
 - Sélectionnez 2 ou 3 marinas
 - Bénéficiez de prix unitaires avantageux
 - Restez dans n'importe quelle marina pour n'importe quelle durée
-
- Une réservation définitive est faite, le contrat est conclu et le paiement est encaissé.
 - Le contrat sera conclu avec 2 ou 3 marinas.
 - La durée totale du contrat conclu avec 2 ou 3 marinas sera d'un an.
 - Le contrat ne peut être annulé.
 - Si 2 marinas sont sélectionnées, la durée de séjour dans une marina doit être d'au moins 7 mois.
 - La durée de séjour dans une marina doit être d'au moins 2 mois.
 - Aucuns frais ne sont encaissés pour cette période écoulée en cours de route jusqu'à 7 jours.
 - Le paiement anticipé est essentiel pour tous les contrats.

LA CAMPAGNE PEUT BÉNÉFICIER DE

- Assistance dépannage
- Fidélité
- Nouveau bateau
- Convertir votre contrat quotidien en contrat annuel
- Gagner et faire gagner

LA CAMPAGNE NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DE

- Campagnes en Chaîne
- Gagner en voyageant
- Utilisation commune de l'ascenseur
- Bateau à vendre

NOUVEAU BATEAU

Opportunités dans les marinas de Setur pour les plaisanciers qui achètent un nouveau bateau
Pour les contrats d'amarrage annuels, une réduction de 10 % pour la première année et de 5 % pour la deuxième année.

Le premier remorquage/ancrage est gratuit

Stationnement gratuit pour 1 mois

Opportunités dans les marinas de Setur pour les plaisanciers qui achètent un nouveau bateau

- Les avantages ne s'appliqueront qu'aux nouveaux bateaux.
- La soumission de la facture sera requise.
- On demandera que le bateau ait été acheté après le 01.01.2017 et que le propriétaire en soit le premier propriétaire.
- Cela s'appliquera à nos plaisanciers existants et à nos nouveaux plaisanciers.
- Le remorquage/l'ancrage gratuit et le stationnement gratuit sont valables pour la durée du premier contrat d'amarrage annuel.

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CAMPAGNE

Pourriez-vous expliquer le processus avec un exemple ?

Si le propriétaire du nouveau bateau souhaite conclure un contrat annuel dans n'importe quelle marina de Setur, une réduction de 10 % sera appliquée au contrat d'amarrage annuel. Elle peut être combinée avec les campagnes existantes. Le premier remorquage/ancrage du bateau et son séjour d'un mois seront gratuits.

Quels bateaux peuvent bénéficier de ces campagnes ?

Tous les plaisanciers ayant un nouveau bateau peuvent bénéficier de cette campagne.

Y a-t-il une limite de durée pour la campagne ?

Oui, on demandera que le bateau ait été acheté après le 01.01.2017 et que le propriétaire en soit le premier propriétaire.

Le propriétaire du bateau qui séjourne dans la marina en vertu d'un contrat a acheté un nouveau bateau. Peut-il bénéficier de cette campagne ?

Oui, il peut bénéficier de cette campagne, mais son bateau doit être tout neuf.

J'ai bénéficié de cette campagne en 2018. Puis-je en bénéficier à nouveau en 2019 ?
Si le contrat d'amarrage annuel du même bateau est renouvelé, vous aurez droit à une réduction de 5 % pour un bateau neuf.

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE

- Opportunités dans les marinas de Setur pour les plaisanciers qui achètent un nouveau bateau
- Pour les contrats d'amarrage annuels, une réduction de 10 % pour la première année et de 5 % pour la deuxième année.
- Le premier remorquage/ancrage est gratuit

- Stationnement gratuit pour 1 mois

- Les avantages ne s'appliqueront qu'aux nouveaux bateaux.
- La soumission de la facture sera requise.
- On demandera que le bateau ait été acheté après le 01.01.2017 et que le propriétaire en soit le premier propriétaire.
- Cela s'appliquera à nos plaisanciers existants et à nos nouveaux plaisanciers.
- Le remorquage/l'ancrage gratuit et le stationnement gratuit sont valables pour la durée du premier contrat d'amarrage annuel.

LA CAMPAGNE PEUT BÉNÉFICIER DE

- Campagnes en Chaîne
- Gagner en voyageant
- Assistance dépannage
- Fidélité
- Utilisation commune de l'ascenseur
- Bateau à vendre
- Concevoir votre contrat
- Convertir votre contrat quotidien en contrat annuel
- Gagner et faire gagner

LA CAMPAGNE NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DE

-

CONVERTIR VOTRE CONTRAT QUOTIDIEN EN CONTRAT ANNUEL

Nous déduisons le montant payé pour les contrats quotidiens des contrats annuels. Nous compensons les contrats d'amarrage quotidiens jusqu'à 15 jours à l'encontre d'un contrat d'amarrage annuel à conclure.

Nous donnons aux plaisanciers la possibilité de convertir les jours de leur séjour jusqu'à 15 jours dans les marinas de Setur en contrats annuels.

- Il est applicable à l'utilisation dans toutes les marinas.
- Il sera possible de combiner les montants versés pour les contrats quotidiens dans un ou plusieurs marinas et de les compenser.
- Les montants à compenser, le cas échéant, sont les montants nets après la réduction.
- Le nombre de jours à compenser est limité à 15 jours.
- La date de début du contrat annuel ne peut pas être associée aux contrats quotidiens précédents. Elle commence à la date à laquelle le bateau décide de conclure un contrat annuel et arrive à la marina.
- Elle s'applique aux bateaux qui n'ont pas de contrat annuel rétrospectif avec les marinas de Setur, qui ont des contrats à court et à moyen terme dans le passé et dont les contrats annuels ont expiré il y a un an (365 jours) ou avant.
- Il sera possible de compenser les contrats quotidiens, à compenser à l'encontre du contrat annuel, à l'encontre du contrat annuel à conclure au cours de la même année.

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CAMPAGNE

Quels bateaux peuvent bénéficier de ces campagnes ?

Les propriétaires de bateaux qui n'ont pas de contrat annuel et dont le contrat annuel avec les marinas de Setur a expiré il y a un an ou avant.

Y a-t-il une limite de période pendant laquelle le bateau peut ajouter à son contrat annuel la période de 15 jours écoulés en cours de route ? La campagne peut être bénéfique au cours de l'année civile. (S'il a passé une journée en route le 20.08.2019, il peut utiliser cette période dans son contrat annuel à conclure jusqu'au 31.12.2019 au plus tard.)

Pourriez-vous expliquer le processus avec un exemple ?

Le bateau sans contrat annuel avec les marinas Setur est resté 3 jours au total dans différentes marinas de Setur le 10.06.2019, 13.06.2019 et 19.09.2019. Le bateau a payé un montant total net de 1 800 TRY au titre de ses 3 contrats différents. Si le bateau décide de conclure un contrat annuel dans une marina de Setur jusqu'au 31.12.2019, le montant de 1 800 TRY pour 3 jours payés dans d'autres marinas est déduit du prix du contrat annuel.

Quand la date du contrat commence-t-elle pour le bateau qui décide de conclure un contrat annuel ?

La date de début du contrat annuel commence à la date à laquelle le bateau arrive à la marina.

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE

- Nous déduisons le montant payé pour les contrats quotidiens des contrats annuels.
- Nous compensons les contrats d'amarrage quotidiens jusqu'à 15 jours à l'encontre d'un contrat d'amarrage annuel à conclure.

- Il sera possible de combiner les montants versés pour les contrats quotidiens dans un ou plusieurs marinas et de les compenser.
- Les montants à compenser sont les montants nets après la réduction.
- La date de début du contrat annuel commence à la date à laquelle le bateau décide de conclure un contrat annuel et arrive à la marina.
- Elle s'applique aux bateaux dont les contrats annuels avec les marinas de Setur ont expiré il y a un an (365 jours) ou avant.
- Il sera possible de compenser les contrats quotidiens à l'encontre du contrat annuel à conclure au cours de la même année.

LA CAMPAGNE PEUT BÉNÉFICIER DE

- Campagnes en Chaîne
- Gagner en voyageant
- Assistance dépannage
- Bateau à vendre
- Concevoir votre contrat
- Nouveau bateau
- Gagner et faire gagner

LA CAMPAGNE NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DE

- Fidélité
- Utilisation commune de l'ascenseur

GAGNER ET FAIRE GAGNER

Vous et chaque ami de vous que vous apportez à nos marinas aurez la possibilité de vous héberger gratuitement pendant 1 mois.

De plus, vous pouvez inviter votre ami à n'importe quelle marina de Setur.

Si le plaisancier ayant un contrat annuel avec les marinas de Setur convainc son ami, dont le bateau reste en dehors des marinas de Setur, de conclure un contrat avec n'importe quelle marina de Setur, lui et son ami gagneront 1 mois gratuit.

- Le nouveau bateau doit être en dehors de la chaîne.
- Elle s'applique aux bateaux dont les contrats annuels avec les marinas de Setur ont expiré il y a un an (365 jours) ou avant.
- Tout bateau dont le contrat annuel expire dans l'année en cours est en dehors du champ de la campagne.
- Par exemple, si vous amenez 3 amis de vous, vous gagnerez un séjour gratuit de 3 mois et chaque ami de vous gagnera un séjour gratuit de 1 mois.
- La période gratuite à gagner de la campagne est de 6 mois maximum.
- Un plaisancier dans n'importe quelle marina de Setur peut gagner 1 mois gratuit en invitant son ami à une autre marina de Setur.
- 1 mois gratuit sera ajouté :

Commenté [CP11]: a

Commenté [CP12]: iptal

Commenté [CP13]: iptal

- aux contrats annuels à conclure par les nouveaux plaisanciers et
- au contrat annuel à renouveler par le plaisancier existant qui a amené son ami.

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CAMPAGNE

Quels bateaux peuvent bénéficier de ces campagnes ?

Les bateaux qui ont un contrat annuel à jour dans les marinas de Setur (pour les invitants) et qui n'ont pas de contrat expiré dans l'année en cours (pour les invités) peuvent bénéficier de la campagne.

Y a-t-il une limite au nombre de bateaux amenés à la marina pour conclure un contrat ?

Oui, 6 bateaux.

Le plaisancier ayant un contrat annuel avec n'importe quelle marina de Setur convainc 5 propriétaires de bateau, dont les bateaux restent en dehors des marinas de Setur, de séjourner dans les marinas de Setur. Quelles seront les périodes gratuites données ? Si le plaisancier séjournant dans les marinas de Setur avec un contrat annuel encourage ses 5 amis à conclure un contrat annuel dans n'importe quelle marina de Setur et qu'il y parvient, il gagnera une période gratuite supplémentaire de 5 mois et chaque plaisancier qui amènera son bateau aux marinas de Setur gagnera une période gratuite supplémentaire de 1 mois.

Pour un bateau qui souhaite bénéficier de la campagne le 28.11.2019, quelle est la dernière fois qu'il aurait dû rester dans les marinas de Setur dans le cadre d'un contrat annuel ?

Il doit avoir un contrat annuel avec les marinas de Setur qui a expiré en 2017 au plus tard. Bien sûr, il se peut que le bateau participant à la chaîne ne soit jamais resté dans les marinas de Setur en vertu d'un contrat annuel.

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE

- Vous et chaque ami de vous que vous apportez à nos marinas aurez la possibilité de vous héberger gratuitement pendant 1 mois.
- De plus, vous pouvez inviter votre ami à n'importe quelle marina de Setur.
- Le nouveau bateau doit être en dehors de la chaîne.
- Elle s'applique aux bateaux dont les contrats annuels avec les marinas de Setur ont expiré il y a un an (365 jours) ou avant.
- Tout bateau dont le contrat annuel expire dans l'année en cours est en dehors du champ de la campagne.
- La période gratuite à gagner de la campagne est de 6 mois maximum.
- Un plaisancier dans n'importe quelle marina de Setur peut gagner 1 mois gratuit en invitant son ami à une autre marina de Setur.
- 1 mois gratuit sera ajouté au contrat annuel à conclure par le propriétaire du bateau qui est invitant.

LA CAMPAGNE PEUT BÉNÉFICIER DE

- Campagnes en Chaîne
- Gagner en voyageant
- Assistance dépannage
- Fidélité (non applicable pour les bateaux invités)
- Utilisation commune de l'ascenseur
- Bateau à vendre
- Concevoir votre contrat
- Nouveau bateau

LA CAMPAGNE NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DE

- Fidélité (applicable aux bateaux invitants)
- Convertir votre contrat quotidien en contrat annuel (applicable pour les bateaux invités)

BATEAU À VENDRE

Nous sommes la marina la plus confortable pour les bateaux à vendre.

Le droit à un ascenseur à bateaux gratuit à 2 fois pendant la durée du contrat.

Le droit de transférer la durée restante du contrat à une autre marina de Setur.

Amarrage avec une réduction de 50 % jusqu'à 30 jours.

Il s'agit d'une campagne et d'une série d'applications destinées à fournir aux plaisanciers, qui ont un contrat annuel avec les marinas de Setur et qui souhaitent vendre leurs bateaux, avec commodité et à accueillir les nouveaux propriétaires de bateaux dans la famille des marinas de Setur.

- Seuls les bateaux ayant un contrat annuel avec les marinas de Setur peuvent bénéficier de cette campagne.
 - L'ascenseur à bateaux gratuit est défini comme la suspension à l'ascenseur à bateaux pour 1 heure maximum.
 - Pour l'application de l'ascenseur à bateaux gratuit, il sera demandé que le bateau soit à vendre et qu'il existe un acheteur potentiel.
 - Afin de déterminer si le bateau est à vendre, on demandera qu'un tableau soit suspendu au bateau indiquant que le bateau est à vendre, qu'il est publié sur le site web, qu'il est inclus dans le tableau d'affichage, que le propriétaire du bateau informe la direction de la marina que son bateau est à vendre, et que ses coordonnées sont clairement partagées dans tous ces domaines.
 - Si l'ancien propriétaire de bateau renonce aux jours restants de son contrat avec un protocole :
 - le nouveau propriétaire du bateau peut continuer à utiliser la durée restante du bateau dans la même marina
- ou

- peut utiliser au maximum 180 jours de la durée restante du bateau dans une autre marina de Setur.
- aucune différence de prix n'est encaissée ou remboursée.
- Si l'ancien propriétaire de bateau demande l'annulation du contrat :
 - les procédures de remboursement s'appliquent,
 - le nouveau propriétaire de bateau bénéficie d'une réduction de 50 % jusqu'à 30 jours dans la même marina.
- Les marinas de Setur ne sont pas un intermédiaire entre les acheteurs et les vendeurs de bateaux.

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA CAMPAGNE

Quels bateaux peuvent bénéficier de ces campagnes ?

Tout plaisancier qui a un contrat annuel avec n'importe quelle marina de Setur, qui souhaite vendre son bateau et qui en informe la marina peut bénéficier de la campagne.

Y a-t-il une limite de durée pour l'application de l'ascenseur à bateaux gratuit à 2 fois ?

Non, le plaisancier qui souhaite vendre son bateau peut utiliser l'application de l'ascenseur à bateaux gratuit à n'importe quelles 2 dates différentes pendant la durée du contrat, à condition qu'il ait un contrat annuel.

Le plaisancier qui vend son bateau demande un remboursement pour les jours restants de son contrat. Quel est le processus à suivre ?

Le processus de remboursement du contrat du plaisancier qui vend son bateau progressera sans pénalité. Notre processus de remboursement du contrat se poursuit tel quel, sans paiement d'une pénalité de 25 %.

L'ancien propriétaire de bateau n'a pas transféré son contrat au nouveau propriétaire. Quel est le processus à suivre avec le nouveau propriétaire du bateau ?

Notre nouveau plaisancier aura la possibilité de rester dans sa marina avec une réduction de 50 % jusqu'à 30 jours.

Pourriez-vous expliquer le processus avec un exemple ?

Le bateau X a un contrat annuel dans la marina d'Ayvalık. M. Ahmet, le propriétaire du bateau, a déclaré qu'il voulait vendre son bateau. En conséquence, M. Ahmet bénéficiera de l'application de l'ascenseur à bateaux gratuit à tout moment et pour un maximum de 2 fois. (Il faut se rappeler que le but de l'application de l'ascenseur à bateaux gratuit ici est de montrer le bateau au client du bateau qui veut voir le bateau à terre. Pour cette raison, le bateau doit être suspendu à l'ascenseur pendant 1 heure maximum.) M. Ahmet, le propriétaire du bateau, transfère 240 jours restants de son contrat au nouveau propriétaire du bateau avec un protocole et quitte la marina. Pendant ce processus, M. Mehmet, le nouveau propriétaire du bateau, peut rester dans la marina pendant 240 jours en vertu du contrat transféré ou peut utiliser au maximum 180 jours de cette période dans la Marina de Çeşme (ou dans n'importe quelle marina de Setur).

Si M. Ahmet ne renonce pas à son contrat, le nouveau propriétaire du bateau peut rester à la Marina d'Ayvalık avec une réduction de 50 % pendant 30 jours (inclus) maximum.

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE

- Nous sommes la marina la plus confortable pour les bateaux à vendre.
 - Le droit à un ascenseur à bateaux gratuit à 2 fois pendant la durée du contrat.
 - Le droit de transférer la durée restante du contrat à une autre marina de Setur.
 - Amarrage avec une réduction de 50 % jusqu'à 30 jours.
-
- Les bateaux ayant un contrat annuel peuvent bénéficier de cette campagne.
 - L'ascenseur à bateaux gratuit = la suspension à l'ascenseur à bateaux pour 1 heure maximum.
 - Pour l'application de l'ascenseur à bateaux gratuit, il sera demandé que le bateau soit à vendre et qu'il existe un acheteur potentiel.
 - Le nouveau propriétaire peut utiliser au maximum 180 jours de la durée restante du contrat dans une autre marina de Setur. Aucune différence de prix n'est encaissée ou remboursée.
 - Le nouveau propriétaire de bateau bénéficie d'une réduction de 50 % jusqu'à 30 jours dans la même marina.

LA CAMPAGNE PEUT BÉNÉFICIER DE

- Campagnes en Chaîne
- Gagner en voyageant
- Assistance dépannage
- Fidélité
- Utilisation commune de l'ascenseur
- Nouveau bateau
- Convertir votre contrat quotidien en contrat annuel
- Gagner et faire gagner

LA CAMPAGNE NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DE

- Concevoir votre contrat

APPLICATION CONJOINTE DES CAMPAGNES

		LES AVANTAGES À FOURNIR APRÈS LE CONTRAT ANNUEL												
		Chaîne	Gagnez en voyageant	Assistance Dépannage	Fidélité	Utilisation Commune de l'Ascenseur	Bateau à Vendre	Concevoir Votre Contrat	Nouveau Bateau	Convertir Votre Contrat Quotidien en Contrat Annuel	Gagner et Faire Gagner (invitant)	Gagner et Faire Gagner (invité)		
OPTIONS DE CONTRAT ANNUEL	Chaîne			✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	X	✓	✓	
	Gagnez en voyageant	✓			✓	✓	✓	✓	X	X	X	✓	X	
	Assistance Dépannage	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	Fidélité	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓	X	✓	X	
	Utilisation Commune de l'Ascenseur	✓		✓	✓	✓		✓	X	✓	X	✓	✓	
	Bateau à Vendre	✓		✓	✓	✓	✓		X	✓	✓	✓	✓	
	Concevoir Votre Contrat	X		X	✓	✓	X	X		✓	✓	✓	✓	
	Nouveau Bateau	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	
	Convertir Votre Contrat Quotidien en Contrat Annuel	✓		✓	✓	X	X	✓	✓	✓		✓	✓	
	Gagner et Faire Gagner (invitant)	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X		X
	Gagner et Faire Gagner (invité)	✓		✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	X		